

# Séance extraordinaire du 20 juillet 2016



2016-07  
149

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN  
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

Session spéciale du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 20 juillet 2016 à 18h30.

Sont présents à cette session :

Siège #2 - M. Richard Morin  
Siège #3 - M. Michel Roy  
Siège #4 - M. Paul Joly  
Siège #5 - M. Frédéric Poulin  
Siège #6 - Mme. Madeleine Fortin

Est absente à cette session:

Siège #1 - Mme. Lise Roy

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Rosaire Coulombe.

M. Marc-André Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette session.

## **1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette session a été donné le 18 juillet 2016 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée spéciale, Monsieur le maire déclare la session ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu unanimement de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement.

## **02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION**

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

## **03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- **01** - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE
- **02** - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

- **03** - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- **04** - VENTE DE TERRAINS MUNICIPAUX DE LA 8E RUE OUEST
  - **04.01** - VENTE DE TERRAINS À BUREAU DESIGN MASSÉ INC.
  - **04.02** - VENTE DE TERRAINS À BUREAU DESIGN MASSÉ INC.
- **05** - VARIA
- **06** - PÉRIODE DE QUESTIONS
- **07** - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

#### **04 - VENTE DE TERRAINS MUNICIPAUX DE LA 8E RUE OUEST**

2016-07  
150

##### **04.01 - VENTE DE TERRAINS À BUREAU DESIGN MASSÉ INC.**

Attendu les discussions intervenues entre Bureau Design Massé inc., dont le siège social est situé au 320 8<sup>e</sup> rue Ouest, La Guadeloupe, G0M 1G0 et la direction générale;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Guadeloupe vende à Bureau Design Massé inc. une partie du lot 24A du Rang A Canton de Forsyth et une partie du lot 15C du Rang 6 Canton Forsyth, le tout tel qu'il apparait au scénario de subdivision (terrain no 5 + une partie du terrain no 6), préparé par M. Francis Carrier arpenteur géomètre, dossier 2006-089, déposé devant ce conseil et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante:

- Description des terrains vendus:
  - Le terrain # 5 :
    - façade de 24.65 mètres (81,35pieds) en front de la 8e rue Ouest
    - profondeur de 24,81 mètres (81,87 pieds)
    - superficie approximative de 649,1m2 (6987,56 pieds carrés)
  - Le terrain # 6 (en partie):
    - façade de 13 mètres (42,9 pieds)
    - profondeur de 28 mètres (92,40 pieds)
    - superficie approximative de 364 mètres carrés (3918,5 pieds carrés)
- Prix: 10,906 \$
  - Le prix de vente sera payable en deux versements égaux à la municipalité de La Guadeloupe:
    - le 1er janvier 2017
    - le 1er janvier 2018
- Conditions liant le vendeur:
  - le terrain est vendu arpenté, piqueté et cadastré. À cette fin le conseil mandate M. Francis Carrier, arpenteur géomètre pour la préparation du plan d'arpentage, le piquetage du terrain et l'enregistrement d'un lot distinct au registre foncier du Québec. S'il y a lieu, il est également mandaté pour la préparation de la désignation technique du terrain.
  - la municipalité s'engage à effectuer le plus rapidement possible:
    - l'identification du niveau des infrastructures de services (sans facturation)
    - le raccordement des services d'aqueduc et d'égouts sanitaires (sans facturation)
- Signataires municipaux:
  - Il est également résolu de mandater les personnes suivantes pour la signature des documents notariés:
    - M. Rosaire Coulombe, maire
    - M. Marc André Doyle, directeur général
- Autres précisions:

- M. Mathieu Massé, président de Bureau Design Massé inc. informe le conseil qu'il choisit de procéder devant Me Lydia Lacasse, notaire, pour la préparation de l'acte de vente

Adoptée unanimement.

2016-07  
151

#### 04.02 - VENTE DE TERRAINS À CONSTRUCTIONS MARYL INC.

Attendu les discussions intervenues entre Constructions Maryl inc., dont le siège social est situé au 21 7<sup>e</sup> rue Ouest, St-Martin de Beauce, G0M 1B0, représenté par Mme Maryse Lacroix son actionnaire principal, et la direction générale de la municipalité La Guadeloupe;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Guadeloupe vende à Constructions Maryl inc. des terrains, regroupés en trois unités, situés sur une partie du lot 24A du Rang A Canton de Forsyth, une partie du lot 24B Rang A du Canton de Forsyth et sur une partie du Lot 15C du Rang 6 Canton de Forsyth, le tout tel qu'il apparaît au scénario de subdivision (terrain no 9 / terrain no 7 + une partie du terrain no 6 / terrain no 2 + une partie du terrain no 1), préparé par M. Francis Carrier arpenteur géomètre, dossier 2006-089, déposé devant ce conseil et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante:

Description des terrains vendus:

- **Unité # 3**
  - Le terrain # 2 :
    - façade de 24.56 mètres (81,05 pieds) en front de la 8<sup>e</sup> rue Ouest
    - profondeur de 30,40 mètres (100,32 pieds)
    - superficie approximative de 810,4 mètres carrés (8723,96 pieds carrés)
  - Le terrain # 1 (en partie):
    - façade de 16 mètres (52,8 pieds)
    - profondeur de 28,63 mètres (94,48pieds)
    - superficie approximative de 458 mètres carrés (4931.23 pieds carrés)
- **Unité # 2**
  - Le terrain # 7 :
    - façade de 30.48 mètres (100,58 pieds) en front de la 8<sup>e</sup> rue Ouest
    - profondeur de 30,80 mètres (101,64 pieds)
    - superficie approximative de 905,2 mètres carrés (9744,48 pieds carrés)
  - Le terrain # 6 (en partie):
    - façade de 13 mètres (42,9 pieds)
    - profondeur de 28,59 mètres (94,35 pieds)
    - superficie approximative de 371,8 mètres carrés (4002,43 pieds carrés)
- **Unité # 1**
  - Le terrain # 9 :

- façade de 44,28 mètres (146,12 pieds) en front de la 8e rue Ouest
  - profondeur de 43,56 mètres (143,75 pieds)
  - superficie approximative de 1808,5 mètres carrés (19468.5 pieds carrés)
- Prix:
  - Unité # 1 = 13,855 \$
  - Unité # 2 = 13,745 \$
  - Unité # 3 = 19,468 \$
- Le prix de vente de chacune des unités sera payable lors de l'émission du permis de construction sur chacune des unités ou au plus tard le 1er juillet 2021 si l'unité demeure non construite. L'acheteur devra alors soit payer le terrain soit le remettre à la municipalité La Guadeloupe, par acte notarié, dont il assumera les frais.
- Conditions liant le vendeur:
  - le terrain est vendu arpenté, piqueté et cadastré. À cette fin le conseil mandate M. Francis Carrier, arpenteur géomètre pour la préparation du plan d'arpentage, le piquetage du terrain et l'enregistrement d'un lot distinct au registre foncier du Québec. S'il y a lieu, il est également mandaté pour la préparation de la désignation technique du terrain.
  - la municipalité s'engage à effectuer le plus rapidement possible:
    - l'identification du niveau des infrastructures de services (sans facturation)
    - le raccordement des services d'aqueduc et d'égouts sanitaires (sans facturation)
- Signataires municipaux:
  - Il est également résolu de mandater les personnes suivantes pour la signature des documents notariés:
    - M. Rosaire Coulombe, maire
    - M. Marc André Doyle, directeur général
- Autres précisions:
  - Mme Maryse Lacroix informe le conseil qu'elle choisit de procéder devant Me Christine Talbot, notaire, pour la préparation de l'acte de vente
  - La municipalité de La Guadeloupe accorde un congé de taxes foncières municipales sur chacune des unités non construites jusqu'au 1er juillet 2021

Adoptée unanimement

## **05 - VARIA**

Aucun sujet.

## **06 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de l'assistance.

**2016-07  
152**

## **07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu unanimement que cette session spéciale soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 19 heures

---

Rosaire Coulombe, maire

Marc-André Doyle, dir. gén. & sec.